

RÉPUBLIQUE FRANCAISEDÉPARTEMENT DES  
HAUTES PYRENEES**DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL  
du Syndicat Intercommunal d'Assainissement  
de la Haute Vallée d'Aure****SÉANCE DU 20 AVRIL 2023**NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au comité syndical : 16  
 En exercice : 16  
 Présents : 12  
 Absents : 4  
 Procuration : 1  
 Qui ont pris part à la  
 délibération : 13

L'an 2023, le 20 avril, à 14 heures, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean Mouniq

**Présents :** Mrs Jean MOUNIQ, Jean PAUCIS, Jean-Michel ISOART, Louis RICARD, Michel MILLET, Jean-Michel MARIA, Jacques SALAT, Dominique FOURCADE LAVIGNE, André DUBAN, Alain PENEVEYRE, Lucien FERRAS et René DARAN

Date de la convocation :

04 avril 2023

Date d'affichage :

04 avril 2023

**Absents excusés :** Mr Didier BRUN**Absents :** Mrs Michel BESSONE, Jean-Luc VALENTIAN et Philippe SPITERI*Mr Didier BRUN a donné procuration à Mr Jean-Michel MARIA*Objet de la délibération :**A été désigné secrétaire de séance :** Mr Jean-Michel ISOART

Demande de subvention pour les travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement collectif

Le Président rappelle que depuis 2014 le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Haute Vallée d'Aure réalise chaque année un diagnostic patrimonial d'une partie de ses ouvrages d'assainissement, afin de déterminer les tronçons endommagés et de prioriser les besoins de réhabilitation.

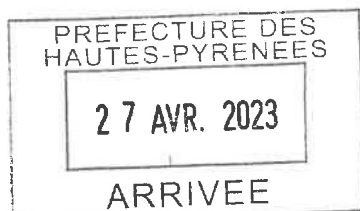
Le réseau est vieillissant (les premières canalisations ont été posées à la fin des années 1970) et le syndicat est donc entré dans une phase importante de réhabilitation.

Il présente le programme de réhabilitation des réseaux d'assainissement prévu pour 2023.

Les travaux de réhabilitation permettront :

**Acte rendu exécutoire dès son envoi en Préfecture le,**

- d'éliminer les eaux parasites claires,
- d'éliminer les déversements d'eaux usées non traitées dans le milieu naturel, grâce à l'étanchement des tronçons endommagés
- d'améliorer le fonctionnement des systèmes d'assainissement,
- de renouveler le réseau vieillissant.



Ces travaux concernent les linéaires suivants :

- Saint-Lary-Soulan (secteur Village et Pla d'Adet) pour : 1 553.5 ml
  - Cadeilhan-Trachère pour 13 ml
  - Vignec pour 13.1 ml
  - Vielle-Aure pour 507.8 ml
- soit un total de 2 087.40 ml.**

**Délibération N° 11-04-2023**